

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-cinquième session**  
Points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe  
GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité  
internationales et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés  
de l'Azerbaïdjan**

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,  
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

**Responsabilité de l'État pour fait internationalement  
illicite**

**Lettre datée du 7 avril 2011, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Arménie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En réponse à la lettre du 29 mars 2011 et à son annexe, distribuées par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan sous couvert du document A/65/801-S/2011/208, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que le récent rapport des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sur la mission d'évaluation sur le terrain menée dans les territoires entourant le Haut-Karabakh, dans lequel les Coprésidents présentent leurs vues sur la situation régnant dans cette région – comme ils l'ont fait dans leur rapport précédent, en 2005 – contredit manifestement les contrevérités et déformations des faits véhiculées par la propagande de l'Azerbaïdjan.

Il est regrettable que l'Azerbaïdjan se serve du rapport de la mission d'évaluation sur le terrain en l'interprétant à sa manière, tout comme il l'a fait en 2005 pour justifier son discours militariste et déplacer le débat relatif au Haut-Karabakh sur un autre terrain, qui risque de se révéler préjudiciable au processus de paix engagé dans le cadre du Groupe de Minsk.

L'interprétation que fait l'Azerbaïdjan de ce rapport contredit l'explication des Coprésidents du Groupe de Minsk donnée dans le document, jetant ainsi le discrédit sur leurs efforts.



Nous espérons que les Coprésidents se rendront dans les plus brefs délais dans la partie septentrionale de la région de Martakert, dans la région orientale de la région de Martuni et dans la région de Shahumyan, et qu'ils feront dûment rapport sur la situation qui y règne.

L'Arménie partage la position que les Coprésidents exposent dans leur rapport, à savoir que seul un règlement pacifique et des négociations pourront offrir les perspectives d'un avenir plus stable pour la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Garen **Nazarian**

---